

COMMUNE DE ALBERTACCE HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 25 août 2020

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil. Concernant Madame Michèle Anne-Marie **ALFONSI**, épouse de Monsieur Bertrand BEAUSSILLON, demeurant à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) 151 Boulevard de Magenta, née à PHILIPPEVILLE (ALGERIE), le 12 avril 1954 et Madame Monique **ALFONSI**, épouse de Monsieur Christopher John SANDERS, demeurant à LONDRES (ROYAUME-UNI) 168 MURRAY ROAD, EALING W5 4DA, née à PHILIPPEVILLE (ALGERIE) le 21 mai 1956, à concurrence de la moitié indivise (1/2) chacune.

Propriétaires des biens ci-après désignés :

1°)A ALBERTACCE 20224

Deux parcelles cadastrées A 56 de 30620m², A 57 de 14549m²

2°)A ALBERTACCE 20224

Des parcelles cadastrées A 328 de 6300m², A 329 de 8340m², A 330 de 1500m², A 331 de 2555m², A 338 de 3620m², A 346 BND lot n°1 de 2018m², A 353 de 5655m²

3°)A ALBERTACCE 20224

Des parcelles cadastrées A 569 BND lot n°2 de 604m², A 572 BND lot n° 1 et 2 de 100m²

4°)A ALBERTACCE 20224

Une parcelle cadastrée A 1077 BND lot n°2 de 4122m²

5°)A ALBERTACCE 20224

Des parcelles cadastrées A 686 de 512m², A 688 de 278m², A 689 de 325m²

6°)A ALBERTACCE 20224

Des parcelles cadastrées A 750 BND lot n°2 de 42m², A 809 BND lot n°1 et 2 de 270m², A 818 de 38m²

7°)A ALBERTACCE 20224

Des parcelles cadastrées A 849 de 505m², A 899 de 2930m²,

8°)A ALBERTACCE 20224

Des parcelles cadastrées A 900 de 3430m², A 926 BND lot n°1 de 4220m²

9°)A ALBERTACCE 20224

Des parcelles cadastrées A 1003 BND lot n°2 de 1300m², A 1022 BND lot n°1 de 11731m², A 1024 de 3120m², A 1025 de 12015m², A 1032 BND lot n°1 et 2 de 2585m², A 1033 BND lot n°2 de 1698m², A 1077 BND lot n°1 de 4123m², A 1096 BND lot n°2 de 2425m²

10°)A ALBERTACCE 20224

Une maisonnette cadastrée A 458 de 407m², à concurrence de la moitié indivise

11°)A ALBERTACCE 20224

Dans un ensemble immobilier lieudit CIATTONACCIO de 240m² cadastré A 573, lot n° 2 : au rez-de-chaussée trois pièces, lot n°3 : au premier étage à gauche deux pièces, lot n°5 : la totalité du deuxième étage, lot n°6 : la totalité du grenier

12°)A ALBERTACCE 20224

Dans un ensemble immobilier lieudit CALASIMA de 68m² cadastré A 634, lot n°8 : au sous-sol une cave

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr
Pour avis.
Paule VILLANOVA notaire**